



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
11 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-huitième session

Genève, 12-23 septembre 2011

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Questions diverses

**Rapport sur le troisième colloque public organisé
par la CNUCED, sur le thème «Le commerce et la
finance au service des hommes et de la planète»***

* Document établi par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les organisations non gouvernementales ayant participé au colloque public.

Introduction

1. Le troisième colloque public de la CNUCED, organisé en coopération avec le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires, s'est tenu à Genève du 22 au 24 juin 2011. Les participants au colloque ont examiné comment mettre le commerce et la finance au service du plein emploi productif et de la réduction des inégalités; les réformes financières et monétaires nécessaires pour une croissance économique durable; et comment assurer une transition juste et équitable vers une économie verte, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

2. La manifestation a réuni plus de 250 participants issus de la société civile, du secteur privé, des gouvernements, des parlements, des milieux universitaires, des médias, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Ces participants ont eu des débats et des échanges de vues sur des problématiques qui occuperont probablement le devant de la scène internationale en matière de politique, de commerce et de finance au cours des années à venir – y compris à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 2012, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (Rio+20) et au Sommet du G-20 en 2011. Le colloque comprenait à la fois des séances plénières et des discussions de groupe, organisées par la CNUCED, par des organisations de la société civile et par des organisations partenaires.

I. Séances plénières

A. Séance d'ouverture

3. En ouverture du colloque, M. Luis Manuel Piantini Munnigh (République dominicaine), Président du Conseil du commerce et du développement, a dit que le colloque devait arriver à la formulation de recommandations pratiques sur les moyens de mettre les hommes et la planète au centre du commerce et de la finance mondialisées, conformément à son thème qui était étroitement lié lui-même au thème principal de la treizième session de la Conférence. Pour réfléchir aux meilleures réponses à apporter aux multiples défis auxquels était confrontée la communauté internationale, il fallait entre les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé un réel partenariat qui conduise à des résultats visibles. L'intervenant a souligné à cet égard l'importance de repenser le rôle du G-20 afin qu'il puisse mieux servir les priorités des pays en développement.

4. Dans ses remarques liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED, M. Supachai Panitchpakdi, a dit que le cadre et la culture économiques dans lesquels s'était inscrite la période de mondialisation récente ne s'était pas notablement modifiée depuis la fin de crise. La phase de reprise après la crise proprement dite restait caractérisée par un chômage élevé et par des pressions à la baisse sur les salaires. Et il venait s'y ajouter maintenant des problèmes pressants comme la crise de la dette dans la zone euro, la flambée des prix des produits de base et un niveau record d'émissions de carbone dans l'atmosphère. Dans la perspective de la treizième session de la Conférence en 2012, il convenait de réfléchir aux valeurs et à la culture qui pourraient définir une ère nouvelle – à venir – de mondialisation, avec un caractère à la fois durable et équitable comme objectif. Les travaux récents de la CNUCED avait mis en exergue la nécessité: a) de banques de développement; b) d'une transparence accrue et d'une réglementation plus rigoureuse des marchés des produits de base; c) de réponses systémiques aux crises de la dette; d) de

sources innovantes de financement pour faciliter le passage à des technologies à faible intensité de carbone; e) de mécanismes améliorés pour le transfert de technologie; et f) de la coopération Sud-Sud, vue comme une source d'orientations nouvelles et comme un élément de contre-pouvoir au niveau multilatéral.

5. Le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré qu'au-delà des réformes de politique spécifiques, il fallait un nouvel objectif de développement plus équitable pour rétablir la confiance et respecter la diversité, et pour promouvoir la démocratie et une réflexion qui s'inscrive dans le long terme. La mondialisation impulsée par la finance avait rendu inopérants ces valeurs et ces principes. Dans la période d'après crise, le G-20 était devenu l'instance privilégiée. Le rôle crucial du système des Nations Unies pour aider les pays en développement, pour prendre en compte leurs besoins en matière de renforcement des capacités et pour offrir un forum de discussion aux parties prenantes, y compris les représentants de la société civile, n'avait pas été suffisamment reconnu. Pour que la communauté internationale puisse progresser et pour qu'elle ne se retrouve pas en train de discuter des mêmes problèmes dans dix ans, le système des Nations Unies et ses composantes devaient donc être placés au centre d'une nouvelle ère de mondialisation au service du développement.

B. Réformes monétaires et financières pour un développement durable: initiatives mondiales et régionales (table ronde 1)

6. Après ces observations liminaires, la première table ronde s'est réunie. Elle a été suivie d'un débat puis de discussions de groupe thématiques sur certains aspects fondamentaux des réformes monétaires et financières pour un développement durable.

7. La première table ronde, animée par M. Larry Elliott, rédacteur chargé des questions économiques au quotidien britannique *The Guardian*, réunissait les intervenants ci-après: M^{me} Heidmarie Wiczorek-Zeul, membre du Parlement allemand et ancienne Ministre fédérale de la coopération et du développement économique de l'Allemagne; M. José Antonio Ocampo, professeur à la School of International and Public Affairs, Université Columbia (États-Unis), ancien Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU, membre de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international (la «Commission Stiglitz») et ancien Ministre des finances de la Colombie; M. Luiz Carlos Bresser-Pereira, professeur émérite, Fondation Getúlio Vargas, et ancien Ministre des finances du Brésil; M. Stephen Hale, Directeur par intérim des activités de plaidoyer, Oxfam International, Suisse; et M. Emmanuel Gyekye Tanoh, chef d'équipe, Third World Network-Africa, Ghana.

8. La plupart des participants s'accordaient à penser que même si techniquement l'économie mondiale n'était plus en récession, la crise n'était pas encore terminée. La réponse mondiale concertée au début de la crise avait certes permis d'éviter une autre Grande Dépression, mais de nombreux problèmes systémiques fondamentaux restaient sans réponse, et notamment la nécessité de réformer l'architecture financière et de renforcer les structures de gouvernance mondiale et régionale. Dans le même temps, tous les intervenants ont souligné qu'il apparaissait des menaces nouvelles, comme l'endettement public croissant de beaucoup de pays développés, et qu'il fallait une approche plus globalisée des questions de développement.

9. Les intervenants considéraient que la réforme de l'architecture financière et monétaire mondiale était l'une des tâches les plus urgentes à entreprendre pour éviter une nouvelle crise, et que la déréglementation du secteur bancaire avait été la principale cause de la débâcle financière en 2008, en même temps que l'excès de confiance dans l'efficacité

du marché et l'aggravation des déséquilibres mondiaux. Pour certains participants, le Consensus de Washington et ses politiques néolibérales avaient porté atteinte au cœur même de l'économie mondiale. Il ne fallait donc pas passer à côté de l'opportunité offerte par la crise d'établir des règles et des réglementations financières nouvelles au niveau mondial. Dans le même temps, des stratégies et des réglementations nationales pour le secteur financier devaient elles aussi être conçues et mises en œuvre.

10. Il a été noté que, dans le cadre des réformes financières et monétaires internationales, il faudrait trouver une réponse au problème de l'afflux des capitaux de pays développés vers les pays en développement. Ces apports créaient des bulles qui risquaient de freiner la croissance économique des pays en développement. Les participants s'inquiétaient aussi du fait que les banques centrales dans les pays ciblés devaient accumuler un montant disproportionné de réserves. Les déséquilibres mondiaux s'étaient en fait creusés à nouveau une fois passé le plus fort de la crise financière, et des questions de long terme comme celles de la croissance économique et de la création d'emplois devaient rester au premier plan des préoccupations de la communauté internationale. Certaines formes de contrôle des mouvements de capitaux devaient être mises en place, afin d'atténuer les déséquilibres financiers.

11. Les participants appuyaient sans réserve l'idée d'une réglementation du système bancaire «fantôme» et en particulier des marchés de produits dérivés et des transactions de gré à gré, en raison du risque financier élevé et de la menace pour la stabilité du système financier mondial qu'ils représentaient. Mais l'actuel fléchissement de la volonté politique présente au début de la crise financière faisait douter de parvenir à une solution satisfaisante à ce problème crucial. Et selon les intervenants, les agences de notation exacerbaient les risques financiers. La méthode qu'elles utilisaient pour établir les notes était opaque, et le risque de conflit d'intérêts était un sujet de préoccupation majeur.

12. Certains participants ont noté que les institutions de Bretton Woods, nonobstant leur rôle, n'étaient pas parvenues à discerner les éléments à l'origine de la crise et qu'elles avaient déjà auparavant un médiocre bilan pour ce qui était d'analyser et de prévenir les crises financières et d'atténuer leurs effets. Un participant a ajouté que ces institutions fonctionneraient mieux si elles étaient organisées sous la forme d'un réseau de banques et de fonds régionaux qui pourraient adapter leurs prêts aux spécificités de la région qu'ils couvriraient.

13. Tous les participants ont mis en avant la nécessité de renforcer la coopération internationale et la gouvernance mondiale. Pour la coopération internationale, il a été dit que plusieurs gouvernements et banques centrales dans le monde avaient réussi à coordonner leur réaction initiale à la crise, avec des résultats assez positifs. En ce qui concerne la gouvernance mondiale, un intervenant a salué l'initiative de la France au G-20 en vue de la mise en place d'une structure commune pour traiter les problèmes internationaux. Plusieurs autres intervenants ont noté cependant que le leadership mondial restait insuffisant. Ils ont été nombreux aussi à faire valoir que le G-20 avait un problème en termes de représentation. Comme l'a souligné un intervenant, aucun des pays les moins avancés (PMA) ne participait au G-20, dont la représentation géographique était déséquilibrée. En outre, alors que les sommets du G-20 à la fin de 2008 et au début de 2009 avaient aidé le monde à affronter la crise financière et économique, cette dynamique avait malheureusement fléchi au fur et à mesure que les divergences entre les membres du G-20 s'étaient amplifiées.

14. Pour de nombreux participants, l'Organisation des Nations Unies apparaissait comme le forum et l'organisme international le plus légitime pour mener à bien les réformes financières internationales. La plupart des participants préconisaient un renforcement de son rôle. L'ONU était considérée comme l'instance la plus représentative qui pouvait mobiliser la communauté internationale tout entière et légitimer des réponses et

des réformes compatibles avec les grands objectifs de développement durable. Au début de la crise financière, la Commission Stiglitz avait recommandé entre autres de créer un groupe international d'experts chargé d'évaluer et de surveiller les risques systémiques à court et à long terme dans l'économie mondiale. Beaucoup de participants ont regretté que les recommandations n'aient pas été appliquées dans la pratique. Certains estimaient que l'ONU devrait établir un conseil de gouvernance économique sur le modèle du Conseil de sécurité, pour assurer une meilleure coordination économique et davantage de cohérence par rapport aux grands objectifs de développement. Tous les participants convenaient aussi que les réformes économiques et financières internationales devaient être discutées au niveau du système des Nations Unies, et que des synergies entre les institutions de Bretton Woods, le G-20 et l'ONU devaient être établies.

15. Certains participants ont salué les avancées qui avaient été faites aux niveaux national et international. Un intervenant a cité l'exemple de la loi Dodd-Frank relative à la réforme de Wall Street et à la protection des consommateurs, qui selon lui devrait servir de modèle au reste du monde. Des progrès avaient été faits également dans le domaine des paradis fiscaux non coopératifs, avec la signature de plus de 600 accords bilatéraux pour accroître la transparence en matière fiscale. Certains intervenants ont également souhaité que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU joue un rôle accru et soit transformé en organe intergouvernemental.

16. La question de la coopération régionale a été longuement discutée. On a suggéré une mise en commun au niveau régional de réserves pour mieux faire face à diverses crises, y compris celle des prix des produits de base. Un intervenant s'est référé aux accords régionaux en place en Asie et en particulier à l'Initiative de Chiang Mai, mais un autre a rappelé qu'il n'avait pas été fait appel à cette initiative au plus fort de la crise. Un autre participant encore estimait que les fonds régionaux ne devraient pas être la reproduction à une plus petite échelle des institutions mondiales, mais bien plutôt de réelles alternatives aux institutions mondiales actuelles. Au sujet de la crise actuelle de la dette en Europe, plusieurs intervenants ont déclaré que les gouvernements des pays européens devraient collaborer davantage et utiliser tous les moyens à leur disposition pour stabiliser la situation.

17. En ce qui concerne la crise de la dette souveraine, il s'agissait de savoir comment réduire la fréquence et atténuer la gravité de ce type de crise dans l'avenir. Si pour un intervenant le niveau élevé de la dette souveraine était dû à des systèmes politiques faibles avec un cycle politique court incompatible avec des emprunts adossés à des actifs publics futurs et à long terme, qui créaient un endettement sur plusieurs générations, la majorité des intervenants considéraient que l'augmentation de la dette publique était surtout le résultat de la défaillance du système financier privé puis de son sauvetage par les gouvernements. Pour atténuer les risques de crises futures, les participants ont pointé la nécessité d'un système d'alerte précoce. Dans les pays en développement et particulièrement dans les PMA, il fallait de nouvelles initiatives pour aider les pays à éviter les crises de la dette et à y faire face. Il a été noté que la CNUCED avait conçu un ensemble de principes afin de promouvoir des pratiques de prêt et d'emprunt responsables. La crise de la dette actuelle dans la zone euro mettait en relief l'absence de mécanisme de règlement de ce type de crise. Selon les participants, le moment était venu de réfléchir à un système global qui permettrait de régler les problèmes de la dette de façon plus rapide, plus équitable et mieux ordonnée.

18. Les participants préconisaient généralement une approche plus équitable et plus globale du développement. Il y avait eu de nombreux débats sur la crise financière, mais sans qu'une attention suffisante soit prêtée à sa dimension sociale – en termes d'inégalités – ni à sa relation avec la crise globale. Au lieu de promouvoir la croissance, les gouvernements prenaient des mesures d'austérité et réduisaient les dépenses. Davantage de ménages pauvres étaient amenés à s'endetter pour compenser des pertes de revenus. Et il

y avait moins d'investissements dans les activités économiques productives. On a fait valoir que pour créer davantage d'emplois et de revenus, il faudrait accroître les investissements dans des industries à forte intensité de main-d'œuvre, ce qui soulevait la question des sources de financement du développement. Il était notamment proposé à titre de nouvelle source de financements du développement une taxe sur les transactions financières. Une taxe fixée à 0,05 % aiderait à procurer des moyens de financement importants pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

C. Pour une transition juste et équitable vers une économie verte (table ronde 2)

19. La deuxième table ronde, animée par M. Jamil Chade, correspondant à Genève du journal brésilien *O Estado de São Paulo*, réunissait les intervenants suivants: M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (par visioconférence); M. Chandran Nair, fondateur et Directeur général du Global Institute for Tomorrow, Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine); M. Marc Halle, Directeur du commerce et des investissements à l'Institut international pour le développement durable, Suisse; M^{me} Anabella Rosemberg, chargée des politiques de l'environnement et de la santé dans le travail à la Confédération syndicale internationale, France; et M. Jomo Kwame Sundaram, Sous-Secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

20. Les intervenants ont souligné que les discussions récentes sur l'économie verte avaient été centrées sur les aspects environnementaux de la croissance économique future. Il en ressortait en particulier que la croissance économique actuelle nécessitant beaucoup de ressources reposait sous une sous-évaluation du coût des ressources environnementales et sociales qui n'était pas tenable dans l'avenir. Cette situation avait déjà causé de graves dommages à l'environnement et conduit à un épuisement des ressources dans le monde entier. En outre, les pays en développement – où vit la majorité de la population humaine – devraient selon les attentes continuer à croître plus vite que les pays développés. Si cela permettait aux populations de ces pays d'accéder à des modes de consommation semblables à ceux des pays développés, l'épuisement des ressources naturelles serait accéléré à tel point qu'il en résulterait une catastrophe environnementale d'envergure planétaire.

21. Pour éviter ce scénario, la solution pour l'économie mondiale était de passer à une économie verte, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Il fallait pour cela réorienter l'activité économique vers des secteurs, des technologies, des produits, des processus, des modèles économiques et des modes de vie et de consommation plus respectueux de l'environnement. Le principal moteur de ce processus passait par une réorientation des politiques publiques et des préférences des consommateurs qui transformerait la structure des mesures d'incitation et créerait des possibilités économiques nouvelles pour les entreprises qui mettraient à profit le potentiel ainsi offert. Le processus était déjà engagé, et les entreprises prenaient de plus en plus systématiquement en compte l'empreinte carbone.

22. Le seul moyen de réduire l'empreinte environnementale humaine était de découpler la croissance économique et le développement (qui restaient tous deux essentiels pour la survie d'une population mondiale en constante augmentation) de la pollution, de la consommation des ressources naturelles et de l'épuisement des écosystèmes planétaires. En passant à une économie verte, les pays parviendraient à ce découplage.

23. Pour certains intervenants, l'économie mondiale ne s'était pas encore complètement remise de la crise de 2008-2009, et elle risquait de retomber dans une nouvelle récession.

Les opportunités nouvelles de croissance et d'investissement qui étaient offertes par une transition vers une économie verte – dynamisée par des politiques d'incitation adéquates – devraient aider l'économie mondiale à surmonter ses déficiences actuelles. Mais il n'y avait pas de consensus sur ce point. Un intervenant s'est demandé si le moment était bien choisi pour s'engager dans un nouveau système, vu le contexte actuel. Selon lui, compte tenu des risques majeurs pesant sur la croissance économique, il fallait s'attacher en priorité à remettre la croissance économique sur la bonne voie.

24. La vision dominante actuelle de l'économie verte et de la transition pour y parvenir avait été contestée, au motif qu'elle risquait de détourner l'attention d'un plus large concept du développement durable tel que reconnu dans le programme Action 21 (1992). En ciblant presque exclusivement l'aspect environnemental du développement durable, cette vision de l'économie verte avait négligé les autres piliers du développement durable – le pilier social et le pilier économique. Elle avait donc marginalisé le développement économique, le progrès social, l'équité et la distribution ou la redistribution des ressources naturelles et économiques aussi bien entre les pays qu'au sein même des pays. Cette vision impliquait en outre de laisser les entreprises privées conduire la transition. Or il était douteux que les mêmes acteurs qui avaient contribué à promouvoir le paradigme économique actuel puissent conduire la transition. Même si les entreprises avaient pris ces vingt dernières années certaines initiatives spécifiques pour s'adapter aux préoccupations liées à l'environnement, elles n'avaient pas touché aux principes fondamentaux de leurs opérations. Les éléments essentiels du paradigme actuel – qui avaient conduit à la surconsommation des ressources naturelles et à la dégradation de l'environnement – restaient donc préservés.

25. Un intervenant estimait que la transition vers une économie verte se ferait inévitablement, par défaut ou de façon volontariste. Selon plusieurs participants, pour que cette dernière option puisse prévaloir, il fallait qu'elle s'inscrive dans un nouveau paradigme du développement suffisamment fort pour amener les pays à renoncer aux modèles insoutenables et très inéquitables d'aujourd'hui et pour promouvoir des technologies, des marchés et des emplois nouveaux et pour arriver au développement durable. Il existait déjà des principes valables pour l'économie verte dans le contexte du développement durable, mais il restait à les mettre en œuvre véritablement. Ces principes étaient les suivants:

- a) Reconnaître les obstacles et les limites à la croissance économique existant par nature, et agir en conséquence;
- b) Un leadership fort par des États nations, qui pouvaient faire beaucoup au niveau local;
- c) Une collaboration des États nations avec le secteur privé, par exemple dans le cadre de partenariats public-privé;
- d) Une internalisation complète des coûts environnementaux dans les prix;
- e) Des investissements du secteur public et du secteur privé dans des activités et des technologies nouvelles orientées vers l'avenir, plutôt que de tenter de préserver les structures et les intérêts existants;
- f) Une croissance économique avec une importante capacité de créer des emplois acceptables, y compris pour les femmes, pour les jeunes et pour les travailleurs marginalisés;
- g) Prêter attention autant à la transition qu'aux objectifs finaux;
- h) Utiliser un vaste éventail de mesures de politique et de moyens d'action, par exemple subventions croisées, mécanismes de compensation et financement des coûts

d'ajustement – avec un minimum adéquat de protection sociale et des signaux économiques corrects;

i) Prise en considération des inégalités entre les pays et au sein même des pays, à travers la redistribution des richesses naturelles et matérielles;

j) Solidarité et transparence, en faisant participer au processus tous les acteurs pertinents – y compris les travailleurs et les organisations de la société civile – et en préservant la diversité sociale;

k) Élaboration par la base d'autres modèles économiques et sociaux fondés sur l'esprit de coopération et la solidarité. Il existait déjà de nombreuses initiatives locales qui montraient que des modes de vie, de production et de consommation respectueux de l'environnement étaient possibles;

l) Équité, droits de l'homme (y compris les droits fondamentaux tels que le droit à l'eau, à l'alimentation, au logement, à l'éducation, à la santé publique et à l'assainissement) et démocratie;

m) Nouvelles initiatives en faveur du bien-être social, économique et environnemental, et autres indicateurs possibles que le produit intérieur brut (PIB); et

n) Résilience des sociétés et des économies.

26. On a fait valoir qu'il fallait mettre en œuvre des principes économiques appropriés pour piloter la transition. Les prix du pétrole, par exemple, devraient être déterminés en tenant compte de l'avenir de la planète et non pas uniquement sur les marchés, où ils étaient actuellement tributaires du processus de financiarisation. Les combustibles fossiles bénéficiaient dans le monde entier de subventions massives, qui fournissaient des incitations perverses et renforçaient un modèle environnemental et économique du passé qui n'était plus tenable. L'élimination de ces subventions serait donc nécessaire dans le cadre de la transition, mais les initiatives en ce sens devaient être judicieusement ciblées afin que les pauvres, qui souvent bénéficiaient directement ou indirectement des subventions, puissent continuer à se procurer les denrées alimentaires et les combustibles dont ils avaient besoin, et afin que de nouveaux emplois soient offerts aux personnes qui travaillaient dans les secteurs économiques ainsi affectés. En outre, des énergies de substitution devaient être prévues pour les pauvres, qui utilisaient la biomasse de façon très intensive. Cette stratégie permettrait notamment de faire en sorte que la transition contribue à l'amélioration du sort des populations pauvres.

27. On s'accordait à penser que le principal défi pour la transition vers une économie verte consistait, pour les pays développés, à renoncer aux modes actuels de production et de consommation, associés à des coûts d'investissement irrécupérables et à des habitudes et à des styles de vie solidement établis. Cette transition mettait donc en jeu les intérêts politiques et économiques associés à ces schémas. Les pays développés et un certain nombre de leurs centres de recherche et de leurs entreprises étaient ceux qui avaient le plus progressé vers des technologies et des modes de production et de consommation respectueux de l'environnement. Comme ils s'étaient donc engagés dans le processus de transition avec un avantage ils devaient conduire en priorité le processus, tout en apportant effectivement aux pays en développement l'aide requise sur le plan technologique, pour le renforcement des capacités et en matière financière, afin d'aider les pays pauvres à effectuer la transition.

28. Pour les pays en développement, le défi majeur pour la transition était d'orienter leur croissance économique et leur développement social vers une voie différente de celle suivie dans le passé par les pays développés. Les pays en développement devaient concevoir des modèles sociaux et des types de technologie et de modes de production et de consommation différents, alors que leurs capacités sur les plans financier, technologique et institutionnel

étaient particulièrement restreintes. Mais si ces pays ne s'engageaient pas dans la transition, ils se retrouveraient cantonnés aux technologies et aux méthodes de production du passé à la fois polluantes et fortement consommatrices de ressources, tandis que les pays développés continueraient à progresser vers une économie verte. Il en résulterait une dualité sur le plan environnemental et économique qui ne serait pas tenable. Mais certains pays en développement avaient déjà pris d'importantes initiatives pour passer à une économie verte, notamment le Brésil, la Chine et l'Inde.

29. Plusieurs participants ont fait valoir que les positions de départ différentes des pays développés et des pays en développement soulevaient forcément la question de la responsabilité morale. Conformément au principe voulant que tous les pays aient des responsabilités communes mais différenciées, il fallait intégrer dans les plans d'action la notion d'équité pour prendre en compte les besoins et les aspirations de développement des générations actuelles et futures. Même s'il a été souligné qu'il n'était guère constructif de chercher à faire peser le blâme sur telle ou telle partie, le principe des responsabilités historiques devait être pris en compte lorsqu'il s'agissait d'attribuer des responsabilités différenciées en termes d'action et de financement. Pour donner effet à ce principe, il était notamment possible d'utiliser des limites d'émissions par habitant comme point de départ.

30. Un intervenant a dit que de multiples crises menaçaient aujourd'hui, y compris sur le plan financier et en termes de changements climatiques, de sécurité alimentaire et de développement. Pour y faire face, l'ONU avait proposé au début de 2009 une nouvelle donne écologique mondiale avec un financement d'un montant de 1 000 milliards de dollars. Le G-20 s'était engagé par la suite à mobiliser 1 100 milliards de dollars, mais l'utilisation de la quasi-totalité de cette somme avait été confiée au Fonds monétaire international (FMI).

31. Selon l'intervenant, le principal facteur des changements climatiques était les gaz à effet de serre produits par les combustibles fossiles. Pour les combattre il faudrait développer les énergies renouvelables, mais actuellement celles-ci étaient plus coûteuses que les énergies non renouvelables. Il fallait donc que les pouvoirs publics subventionnent de façon indirecte les énergies renouvelables (comme ils le faisaient déjà en Europe). Mais cet instrument devait être utilisé avec prudence car il arrivait souvent que les subventions soient capturées par des groupes puissants et qu'elles aient donc tendance à perdurer. D'autres instruments complémentaires étaient l'investissement public et les partenariats public-privé. Ces types de solutions pouvaient être mis en œuvre aux niveaux national, régional et international.

32. Le même intervenant a ajouté qu'il y avait d'autres secteurs d'investissement prioritaires à côté de celui des énergies renouvelables pour une transition vers une économie verte, notamment:

- a) L'agriculture vivrière familiale, où les exploitants devaient être aidés et récompensés lorsqu'ils investissaient dans des moyens d'existence durables;
- b) L'agriculture durable, qui devait être désindustrialisée puisqu'elle était à l'heure actuelle essentiellement fondée sur l'emploi d'hydrocarbures;
- c) Des systèmes d'énergie propres et décentralisés dans les zones rurales; et
- d) Des systèmes de transport public moins polluants.

Ces secteurs et ces technologies pouvaient contribuer à l'élimination de la pauvreté dans les zones tant rurales qu'urbaines.

33. Plusieurs participants considéraient que les principales causes de la crise alimentaire étaient la financiarisation des marchés des produits de base et l'utilisation de denrées alimentaires pour produire des biocarburants, utilisation qui était subventionnée dans de

nombreux pays développés. La CNUCED avait consacré d'importants travaux d'analyse et de politique à ces deux problématiques.

34. De nombreux participants pensaient qu'il faudrait des politiques publiques plus volontaristes pour accélérer la transition vers une économie verte et pour l'orienter dans un sens socialement désirable. Il fallait que les gouvernements nationaux se mobilisent et mettent en œuvre tout un ensemble de politiques industrielles, budgétaires et technologiques. Ils avaient besoin dans tous ces domaines d'une marge d'action qui leur permette de choisir entre différentes options. Or cette marge d'action était parfois encadrée voire limitée par les accords et les engagements internationaux souscrits par les pays, en particulier dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la finance et de la propriété intellectuelle. Ces accords, qui pouvaient être bilatéraux, régionaux ou multilatéraux, avaient été généralement négociés sans faire une place prioritaire au développement, à la création d'emplois, à la préservation des moyens d'existence ou à la protection de l'environnement – tous éléments qui devraient être au centre de la transition vers une économie verte.

35. Certains intervenants ont fait valoir que le problème de la réduction de la marge d'action était particulièrement aigu pour les pays en développement, qui n'avaient déjà qu'un choix limité de moyens d'action compte tenu de leurs capacités institutionnelles restreintes. Pour illustrer cette réduction de la marge d'action on a cité par exemple les accords internationaux d'investissement, qui étaient davantage axés sur la protection des intérêts et des droits des investisseurs que sur leurs responsabilités. Ces accords contenaient souvent des clauses de stabilisation qui limitaient la capacité des gouvernements nationaux d'adopter des règles et des réglementations environnementales plus rigoureuses. En effet, les investisseurs internationaux pouvaient y voir une forme d'expropriation, et engager des poursuites contre le gouvernement concerné ou chercher à obtenir de lui une indemnisation. En outre, les accords bilatéraux d'investissement manquaient souvent de transparence. Les termes et les conditions régissant les relations entre les investisseurs internationaux et les gouvernements nationaux étaient négociés dans le secret et n'étaient pas rendus publics.

36. On considérait que les accords internationaux sur le commerce, l'investissement, la finance et la propriété intellectuelle présentaient certes une cohérence en termes de politiques, mais que cette cohérence était inadaptée. Les gouvernements n'avaient pas adhéré au cadre fondamental pour le développement durable établi à travers le programme Action 21. Pour accélérer la transition vers une économie verte, il faudrait sans doute réviser certains accords internationaux afin qu'ils ne fassent plus obstacle à la mise en œuvre de politiques industrielles, ni au transfert de technologie, en particulier vers les pays en développement.

37. Plusieurs participants ont dit que la Conférence de Rio+20 en 2012 examinerait la question de l'économie verte dans le contexte du développement durable. Contrairement à certaines allégations voulant que cette conférence cible trop étroitement les préoccupations environnementales, elle avait des objectifs de vaste portée qui incluaient notamment la création d'emplois acceptables et l'élimination de la pauvreté. La Conférence devrait être l'occasion de revitaliser les initiatives internationales pour le développement durable. Elle corrigerait ainsi la situation passée où les principes du développement durable n'avaient pas été mis en œuvre et où il n'avait pas ou guère été pris d'initiatives au niveau international concernant les trois piliers issus de la réunion au sommet de 1992 lors des négociations et des conférences internationales comme celles consacrées au commerce, au financement et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le contenu spécifique de la Conférence de Rio+20 n'était pas encore définitivement arrêté, puisque le projet de texte était en cours de discussion. Il fallait donc remettre sur la bonne voie les négociations en matière de changements climatiques, et porter une attention toute spéciale au financement en matière climatique.

38. Certains intervenants ont noté que le second thème principal de la Conférence de Rio+20 (le cadre institutionnel pour un développement durable) devrait couvrir le problème des défaillances actuelles de la gouvernance environnementale internationale. Les politiques de développement durable devaient être coordonnées non seulement au sein des États, mais aussi aux niveaux régional et international – ce qui impliquait un système de gouvernance mondiale cohérent. L'Organisation des Nations Unies pouvait inscrire l'objectif du développement durable dans le cadre de la gouvernance et des orientations politiques au plus haut niveau. Il a été suggéré de repenser la Conférence de Rio+20 sur le développement durable, en réfléchissant éventuellement à l'idée d'un conseil économique et social transformé en conseil du développement durable.

39. Les intervenants considéraient que si la Conférence examinait la question du développement sous l'angle des trois piliers, elle devait assurer la cohérence entre eux et, par conséquent, la cohérence de la gouvernance internationale en matière économique, sociale et environnementale. Cela impliquerait éventuellement des modifications de certains accords économiques internationaux contenant des clauses qui risquaient de compromettre la transition vers une économie verte. La nécessité d'éviter le protectionnisme vert et l'imposition de conditionnalités vertes liées à l'aide publique au développement était un exemple évident de l'importance de la cohérence dans la gouvernance internationale. La CNUCED avait déjà commencé à étudier ces deux questions.

D. Séance plénière de clôture

40. La séance plénière de clôture a été présidée par M. Luis Manuel Piantini Munnigh, Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, qui a fait la synthèse des travaux et des recommandations du colloque public. M. Petko Draganov, Secrétaire général adjoint de la CNUCED, a formulé ensuite des observations finales. Les représentants de la Confédération syndicale internationale, de Third World Network et du Mouvement écologiste de Mauritanie ont ensuite pris la parole.

41. Certains des plus importants messages à retenir du colloque ont été rappelés. Les participants à la première table ronde pensaient tous qu'il serait prématuré de considérer la crise financière mondiale comme un événement du passé. On avait souligné qu'il fallait rester vigilant quant aux autres répercussions possibles de la crise, puisque les mesures adoptées jusqu'à présent ciblaient davantage les effets de la crise que ses causes, et que le problème des origines profondes de la crise restait sans réponse.

42. Il était largement admis que la déréglementation et la libéralisation financières préconisées et favorisées par les institutions de Bretton Woods et par la Banque des règlements internationaux étaient responsables pour beaucoup de la crise. Les mesures prises dans les pays développés en matière de réglementation financière après la crise avaient été timides et disjointes et elles étaient jugées par la plupart des participants comme étant insuffisantes pour éviter une nouvelle crise dans l'avenir. Il faudrait accompagner en outre la réglementation financière d'une coordination macroéconomique accrue afin de remédier au problème des déséquilibres macroéconomiques mondiaux.

43. Des craintes avaient été exprimées quant à un possible ralentissement de la reprise mondiale, compte tenu de l'insuffisance des mesures d'après crise et parce que les effets des plans de relance s'estompaient dans la plupart des pays. Dans les pays en développement, il n'y avait guère de marge d'action budgétaire pour stimuler la reprise compte tenu des problèmes de viabilité de la dette. La situation n'était pas meilleure dans les pays développés, et la dette de la crise souveraine dans l'Union européenne avait largement mobilisé l'attention durant le colloque. On craignait en particulier qu'elle déclenche une nouvelle crise mondiale.

44. On s'était inquiété aussi des moyens de financement disponibles à long terme pour investir dans les capacités productives, compte tenu du coût élevé actuel de l'accès aux capitaux pour bon nombre de pays en développement. Il a été préconisé de compléter les politiques nationales par des politiques supranationales pour soutenir la reprise mondiale. L'insécurité alimentaire croissante dans les pays en développement était une autre source de préoccupation mise en relief.

45. Il ressortait des travaux de la deuxième table ronde, sur l'économie verte, que les marchés ne reflétaient pas de façon juste les coûts de production liés à l'environnement. Il fallait donc que l'État s'implique davantage et veille à ce que le coût social total soit reflété dans la valeur des biens et des services produits. Les participants convenaient que les modes de consommation actuels, surtout dans les pays développés, n'étaient pas de nature durable et qu'il fallait trouver une solution à ce problème dès que possible. En outre, les investissements dans l'économie verte devraient être favorisés au moyen de mesures fiscales. Les propositions faites par le Président français au G-20 en vue de l'adoption de mécanismes pour stabiliser les prix mondiaux des produits de base ont été appuyées.

46. Les participants au colloque avaient recommandé de prendre davantage de mesures de réforme en matière de gouvernance mondiale; de continuer à axer le développement sur la réduction de la pauvreté; d'encourager les réformes des institutions de Bretton Woods; de mobiliser davantage de capitaux pour financer le développement; d'anticiper de façon proactive les possibles défis du futur, comme celui des changements climatiques; de mettre en place des politiques de redistribution des revenus afin de réduire les coûts de l'instabilité sur les marchés; de stabiliser les régimes de change en utilisant des fonds de réserve et des prêts des banques régionales; de promouvoir la transition vers une économie verte, juste et équitable; d'encourager l'équité sociale pour mieux préserver l'environnement; de mettre en place des politiques propres à créer davantage d'emplois; d'adopter une législation nationale pour encourager l'utilisation d'énergies renouvelables ne menaçant pas la sécurité alimentaire; de préserver durablement la stabilité des subventions accordées pour l'utilisation d'énergies renouvelables; et de mieux coordonner les politiques macroéconomiques au niveau mondial.

47. Dans la perspective de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tiendra en avril 2012 à Doha (Qatar), avec pour thème principal «Une mondialisation centrée sur le développement: vers une croissance et un développement équitables et durables», le Président de la séance de clôture a invité les participants à s'impliquer aux niveaux national, régional et international, et à apporter des idées nouvelles, des expériences utiles et des suggestions et recommandations concrètes en vue des discussions préparatoires et des travaux de la Conférence. Il a demandé aux participants de faire connaître dans le cadre de ces discussions les préoccupations et les aspirations de leurs mandats.

48. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a déclaré, dans ses remarques finales, que le monde se trouvait peut-être en réalité dans une situation d'avant-crise car des défis plus grands pouvaient encore émerger sous la forme de crises liées à l'environnement et aux changements climatiques. C'est pourquoi il fallait que les pays accélèrent leur transition vers une économie verte. Dans ce contexte, d'autres travaux méritaient d'être entrepris sur la question des subventions et des mesures d'incitation pour la transformation industrielle, et sur la détermination d'un prix communément accepté pour le carbone.

49. Il avait été proposé une taxe sur les transactions financières pour financer un fonds pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser l'innovation et le savoir-faire du secteur privé, avec un appui initial de l'État. Il avait aussi été appelé à un État plus fort dans les pays en développement. Les partenariats avec la société civile étaient jugés indispensables aussi pour faire évoluer les modes de consommation, de production, de commerce et de financement dans le monde,

ainsi que pour appuyer les changements nécessaires pour arriver à un développement durable et équitable. Mais cette participation de la société civile, par exemple aux activités du système des Nations Unies, nécessiterait un appui financier accru de la part des États membres et de la communauté des donateurs. Le Secrétaire général adjoint a demandé aux délégations d'agir pour mobiliser l'appui financier nécessaire pour faciliter la participation des représentants de la société civile aux différentes activités du système des Nations Unies, et notamment à la treizième session de la Conférence.

50. Les représentants de la société civile ont eux aussi insisté sur la nécessité d'une participation suivie de la société civile aux travaux de la communauté internationale, et sur celle d'incorporer les vues de la société civile dans les propositions présentées en matière de développement. Ils ont souligné que le Secrétaire général de l'ONU, s'exprimant à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul en mai 2011, avait également encouragé la participation de la société civile aux activités du système des Nations Unies. Il avait été demandé à la CNUCED d'institutionnaliser les procédures à cet égard. Il fallait aussi faire connaître les problématiques locales au niveau mondial, ce qui exigeait la participation et l'implication actives de la société civile dans les travaux des forums mondiaux. On a fait valoir que les événements actuels dans le monde arabe démontraient la nécessité de créer un espace pour les populations locales lors de l'élaboration des politiques au niveau mondial. Les expériences réelles des populations locales étaient des contributions indispensables pour élaborer les politiques. Enfin, les représentants ont remercié la CNUCED d'avoir organisé le colloque public et ils se sont félicités de la qualité des débats et des propositions qui avaient été faites.

II. Discussions de groupe

A. Réglementation des marchés des produits de base et sécurité alimentaire

Discussion animée par World Development Movement

51. Il a été noté que l'indice des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avait atteint des niveaux records en février 2011, et que ces prix avaient été particulièrement instables ces dernières années. On considérait par conséquent qu'une nouvelle crise alimentaire n'était pas exclue. Cette instabilité n'incitait pas non plus les producteurs à faire les investissements nécessaires pour accroître la productivité et la production.

52. Il était admis que les problèmes actuels de sécurité alimentaire et d'instabilité des prix des produits alimentaires étaient dus à de nombreux facteurs, y compris les chocs au niveau de l'offre, les biocarburants, l'accaparement des terres, la hausse de la demande en général, l'absence d'investissements et de travaux de recherche, et la chaîne de valeur sur les marchés des produits de base. Mais il était apparu clairement aussi qu'il y avait une financiarisation de plus en plus grande des marchés des produits de base, à travers la participation de gros investisseurs financiers comme les banques et les fonds sur les marchés de produits dérivés adossés aux produits de base. Ce phénomène modifiait la formation des prix et contribuait à l'instabilité des prix, surtout aux États-Unis.

53. En ce qui concerne les solutions possibles, il a été recommandé d'améliorer la réglementation des marchés de produits physiques et de produits dérivés adossés aux produits de base, avec davantage de transparence, une meilleure prévention et une meilleure gestion des crises alimentaires, des instruments de couverture plus robustes, des filets de sécurité de caractère durable, et davantage d'investissements et de recherches. Il fallait que la réglementation soit coordonnée au niveau international à certains égards. En ce qui

concerne la financiarisation des marchés des produits de base, il était jugé souhaitable de plafonner le volume des positions, d'instituer une taxe sur les transactions instantanées et de prévoir une règle pour éviter les conflits d'intérêts pour les banques intervenant sur les marchés des produits de base.

54. Le G-20 avait récemment appelé à une amélioration de la réglementation des marchés des produits de base, et il avait établi un rapport dans lequel tous les facteurs précités étaient passés en revue. En ce qui concerne la financiarisation, les États-Unis avaient déjà décidé de se doter d'une nouvelle législation prévoyant notamment d'intégrer les contrats de gré à gré dans des marchés boursiers dûment réglementés, d'exiger la communication en temps réel de toutes les données commerciales et de plafonner le volume global des positions. Dans l'Union européenne, les mesures de réglementation étaient fragmentées et le débat se poursuivait. Certaines des mesures de réforme concernaient la compensation des transactions de gré à gré, le renforcement de la transparence des marchés, l'abus de position dominante et le plafonnement des positions.

B. Taxe sur les transactions financières: une petite contribution de quelques-uns, de grands avantages pour beaucoup

Discussion animée par la Confédération syndicale internationale

55. Les participants ont évoqué divers problèmes affectant les marchés financiers au niveau mondial, y compris les crises fréquentes et les dysfonctionnements de l'économie réelle dus à la spéculation. Les intervenants ont également expliqué comment l'instabilité des marchés financiers avait entraîné la destruction d'emplois qu'il serait difficile de remplacer. Des études avaient montré en outre que les personnes ayant perdu leur emploi et retrouvant un nouveau travail percevaient un salaire inférieur de 13 % en moyenne.

56. En outre, les intervenants ont examiné les divers avantages que pourrait procurer une taxe sur les transactions financières, par exemple en limitant la pratique des transactions instantanées, en créant des conditions favorisant les investissements à long terme, et en dégagant des recettes pour les biens publics mondiaux. Cette taxe pourrait servir par exemple à financer l'adaptation aux changements climatiques et les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle pourrait aussi permettre d'indemniser les victimes des crises financières et de compléter les budgets nationaux afin de mettre en place un minimum de protection sociale.

57. Pour les participants à la réunion, il était entendu que cette taxe sur les transactions financières devrait s'inscrire dans une réponse de plus vaste portée. En outre, différentes options avaient été examinées pour le recouvrement et la gestion de cette taxe, compte tenu de l'implantation géographique des pôles financiers mondiaux.

58. Le Gouvernement français a expliqué les plans de la présidence française du G-20 en ce qui concerne la taxe sur les transactions financières, et il a fourni des informations utiles sur la voie à suivre. La France ne se sentait plus isolée pour la mise en place de cette taxe, puisque les syndicats et les organisations de la société civile y souscrivaient. Le représentant de la France a proposé d'éviter le «piège de l'unanimité» et de mettre en place la taxe en concertation avec les parties qui y étaient prêtes, en continuant dans le même temps à inscrire le débat dans un cadre plus technique qu'idéologique. En outre, il devrait être souligné dans les stratégies d'action correspondantes que la taxe n'était pas exceptionnelle et que des taxes similaires avaient déjà été introduites auparavant. Pour faciliter l'introduction de la taxe sur les transactions financières, la France aurait besoin d'un consensus en Europe, du soutien d'un certain nombre de grands pays en développement et d'un appel lancé dans le même sens par les dirigeants africains.

C. Retour vers le futur: le travail inachevé de 1944 – Bretton Woods après la Grande Récession

Discussion animée par Centre of Concern, par le Conseil œcuménique des Églises et par le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales

59. Cette discussion a porté spécifiquement sur la réforme du système monétaire international. L'organisation Centre of Concern a présenté les conclusions d'un séminaire de haut niveau organisé en 2010, dont il ressortait qu'une forme contemporaine du «paradoxe de Triffin» (les problèmes que posait l'utilisation d'une monnaie nationale comme monnaie de réserve internationale) était au cœur des problèmes du système monétaire actuel. Mais d'autres difficultés rendaient nécessaires une réforme, y compris l'absence de mécanismes adéquats pour corriger les déséquilibres et le risque de dérives récessionnistes que comportaient le processus d'ajustement, l'instabilité des monnaies, les capacités limitées du système pour assurer la liquidité en temps de crise, les possibilités restreintes de diversification des monnaies de réserve et l'absence de mécanismes de coordination des politiques.

60. Il a été proposé notamment pour une meilleure coordination de créer au sein du système des Nations Unies un conseil économique mondial. Il faudrait en tout état de cause un système qui défende les intérêts des parties prenantes. L'une des difficultés pour une meilleure coordination consistait à trouver le moyen pour les pays en développement de conserver la marge d'action suffisante pour leur processus de rattrapage. En ce qui concerne les mouvements de capitaux, la prolifération des techniques de gestion des capitaux (y compris les mesures de contrôle des capitaux et la réglementation prudentielle) était considérée par certains comme une bonne réponse au problème de l'instabilité des mouvements de capitaux. Pour d'autres, la solution rationnelle du problème passait par un cadre multilatéral – même si l'on ne voyait pas bien encore où ce cadre pourrait se situer. En ce qui concerne les droits de tirage spéciaux (DTS), il fallait un mécanisme pour accroître la demande ou fournir de la liquidité, ainsi que pour diversifier les réserves et pour élargir les avantages procurés par la création de réserves.

61. Un autre intervenant a fait observer que la Conférence de Bretton Woods de 1944 avait été convoquée en tant que conférence des Nations Unies (alors que l'ONU était encore en voie d'édification) et qu'elle avait réuni 44 pays à l'époque (dont deux colonies) – ce qui reflétait un engagement en termes de participation dont il serait souhaitable de bénéficier aujourd'hui aussi. Deux grandes mutations avaient bouleversé le paysage depuis les années 1940 et rendu la réforme nécessaire: la mondialisation et la financiarisation.

62. Un intervenant s'est référé à des exemples de coopération monétaire réussie entre pays en développement au niveau régional, qui avaient notamment permis de trouver d'autres moyens pour financer le développement et de réduire l'instabilité dans le commerce intrarégional. Ces mécanismes avaient été conçus (surtout en Amérique latine) dans l'idée de renforcer la souveraineté et la marge d'action grâce à la coopération régionale. Ils n'impliquaient donc pas d'abandon graduel de souveraineté, une différence fondamentale par rapport au processus de l'Union européenne qui connaissait actuellement d'importantes difficultés.

63. Il ressortait de la discussion qu'un rééquilibrage mondial volontaire n'était pas exclu, par exemple si les pays ayant un excédent commercial augmentaient les salaires ou appliquaient des politiques d'expansion, mais il ne se dessinait guère de tendances en ce sens dans le court terme. Des allocations de DTS aux pays qui avaient un déficit commercial et qui sinon et de façon asymétrique devraient procéder à des ajustements en prenant des mesures récessionnistes étaient donc tout à fait justifiées. Les propositions de modification des Statuts du FMI afin d'introduire un nouveau régime de contrôle des transferts de capitaux étaient vivement contestées, car elles risquaient de laisser au FMI le

pouvoir discrétionnaire de décider quand et comment il était légitime de contrôler les transferts en question, alors que l'actuel article VI garantissait à tous les membres du FMI ce droit, considéré même comme une caractéristique permanente des mesures de politique applicables par les pays.

D. Récupérer les milliards pour le développement

Discussion animée par Tax Justice Network

64. On a fait valoir que la taxation était non seulement un outil essentiel pour financer le développement durable, mais qu'elle contribuait aussi à responsabiliser les États et qu'elle favorisait des institutions fortes et la démocratie. Tous les intervenants considéraient qu'une transparence accrue et une meilleure coopération internationale en matière fiscale aideraient à éviter l'érosion des recettes fiscales nationales et les sorties de capitaux.

65. Les points de vue divergeaient en revanche quant à l'efficacité des diverses propositions et initiatives de réforme actuelles. La représentante du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales a dit que son organisation comptait aujourd'hui plus d'une centaine d'États membres. Plus de 60 examens avaient déjà été engagés, et près de 180 autres étaient prévus. Le Forum était une institution de portée quasiment planétaire qui pouvait être considérée comme une réussite. Mais selon un intervenant représentant l'organisation Tax Justice Network, ces efforts étaient jugés «inefficaces» et n'étaient guère qu'une illusion, puisqu'il n'existait pratiquement pas d'accords d'échange de renseignements en matière fiscale avec les pays en développement. Du point de vue des pays africains, l'évasion fiscale et les mouvements de capitaux illicites empêchaient le recouvrement de l'impôt, aggravaient les inégalités de revenus, entravaient la concurrence, compromettaient les échanges commerciaux et grevaient les réserves en devises fortes.

66. On estimait que l'échange d'informations à la demande ne serait pas suffisant, et qu'il fallait un échange automatique d'informations. On a également fait valoir au cours de la discussion qu'il fallait lutter plus vigoureusement contre la détermination erronée des prix de transfert et améliorer la coopération Sud-Sud en matière fiscale. Certains intervenants ont évoqué le danger d'une course à l'abîme et ont préconisé des efforts plus résolus pour mobiliser les ressources intérieures afin de compenser la «lassitude des donateurs». D'autres se sont référés aux effets régressifs du système fiscal dans leur pays, et d'autres encore ont souhaité davantage d'activités de renforcement des capacités pour leurs autorités fiscales, de même qu'un renforcement de la société civile en matière fiscale.

E. Dompter l'éléphant dans le magasin de porcelaine: avons-nous besoin d'un mécanisme international pour régler les crises de la dette?

Discussion animée par Jubilee Movement

67. Il a été donné aux participants à la discussion des informations sur la nécessité d'un mécanisme de règlement équitable et plus efficace des problèmes de la dette souveraine sous trois angles différents – le secteur privé, les ONG qui s'occupaient du développement et de la dette, et la CNUCED.

68. Il était admis que les mécanismes existants ne permettaient pas de faire réellement face à la crise de la dette souveraine en Europe ni aux problèmes d'endettement des pays du Sud. Ce dernier groupe comprenait des pays très divers, comme les pays bénéficiaires de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE), considérés comme étant «à risque élevé» par les institutions financières internationales, les petits États insulaires en développement (PEID) et d'autres catégories de pays.

69. Un certain nombre d'instruments nouveaux qui étaient déployés dans le contexte de la crise européenne, comme les clauses d'action collective, seraient utiles dans un sens technique mais ils ne constituaient pas le mécanisme cohérent que tous les intervenants appelaient de leurs vœux.

70. On a regretté que la zone euro ait déjà perdu un temps précieux pour mettre sur pied le programme de réforme globale rendu nécessaire par une crise sans précédent, en appliquant une politique pour financer la crise plutôt que pour la résoudre. Cette incapacité tenait fondamentalement au fait que la crise était considérée à tort comme une crise d'illiquidité et non pas d'insolvabilité.

71. La CNUCED, à travers ses projets pour des pratiques de prêt et d'emprunt responsables, et les ONG, à travers leur campagne «Defuse the Debt Crisis» (Désamorcer la crise de la dette), ainsi que plusieurs gouvernements européens comme ceux de l'Allemagne et la Norvège avaient commencé à exercer des pressions politiques en faveur d'une réforme fondamentale de la gouvernance mondiale de la dette.

72. Au-delà de la création d'un mécanisme de règlement neutre et indépendant, d'autres moyens d'action avaient été discutés, comme les audits et de nouvelles possibilités de financement du développement à travers l'émission d'obligations liées au revenu national brut.

F. Une transition vers une économie verte et équitable pour relever le défi du XXI^e siècle

Discussion animée par Oxfam International et par le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales

73. La discussion a porté sur la question de savoir si l'«économie verte» – dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté – pouvait offrir un modèle économique valable pour les hommes et pour la planète, et par quels moyens.

74. Oxfam a lancé la discussion en évoquant le quadruple défi auquel était confronté le XXI^e siècle. D'ici à 2050, le monde devrait: a) réduire de 33 % l'empreinte écologique de l'humanité afin de rester dans les limites de la biocapacité de la planète; b) redistribuer les ressources limitées de la planète au profit des populations vivant actuellement dans la pauvreté; c) partager les ressources de la planète avec près de 30 % de personnes supplémentaires – 9 milliards environ au total d'habitants en 2050; et d) faire face aux besoins d'une économie mondiale qui devrait tripler d'ampleur selon les projections d'ici à 2050. Plusieurs participants ont réagi à cette présentation en insistant sur la nécessité d'une autre vision du progrès, de la prospérité et de la valeur économique qui dépasserait les notions de profit, de croissance du PIB et de matérialisme et qui valoriserait les biens fondamentaux importants pour la société (qualité de vie, bonheur, éducation, santé, préservation des ressources naturelles et relations communautaires et sociales). On a insisté sur l'importance critique de la redistribution et de l'équité aussi bien entre les pays qu'au sein même des pays.

75. Les intervenants ont discuté de la réorientation des politiques nécessaire pour une transition vers une économie verte et équitable. Les pays en développement auraient besoin de ressources financières considérables pour cela. La Confédération syndicale internationale s'est référée plus spécifiquement aux propositions pour une taxation plus progressive, y compris une taxe sur les transactions financières, et pour une meilleure protection sociale. Le Centre Sud a mis en exergue le problème des règles en matière de commerce et d'investissement qui étaient un obstacle à l'action dans les pays en développement (les droits de propriété intellectuelle étant cités en exemple), ainsi que la nécessité pour les pays en développement de disposer d'une marge d'action et de bénéficier

de transferts de technologie. Oxfam a présenté des idées sur d'autres indicateurs possibles que la croissance du PIB pour mesurer la prospérité des pays, afin de capturer des dimensions actuellement sous-évaluées telles que les coûts environnementaux, les biens publics, l'«économie du soin» et les fondamentaux dont dépendait l'économie (d'ordre naturel, social, humain, financier et physique). L'un des indicateurs possibles pourrait consister à combiner l'indice de développement humain et l'empreinte écologique mondiale.

76. Il a été donné des exemples concrets d'actions sur le terrain. En Inde, il existait un système national de garantie de l'emploi dans le cadre duquel les communautés exécutaient en priorité des projets contribuant à la protection des ressources naturelles, par exemple pour la récupération de l'eau au niveau local. Au Brésil, des communautés pauvres déplacées à l'occasion de projets d'investissements dans le secteur du tourisme coopéraient avec les municipalités pour construire des logements et des infrastructures appropriés et pour mettre en place des mécanismes de microfinance au niveau local, en utilisant à titre d'essai des monnaies de complément. Des groupes s'impliquaient aussi en organisant des campagnes – par exemple, des organisations d'agriculteurs militaient en faveur de l'abandon du système de production alimentaire de type industriel. Les expériences pour évaluer les coûts environnementaux ou le PIB vert en Chine, aux États-Unis et en Inde ont été mentionnées elles aussi.

77. En relation avec la Conférence de Rio+20, les participants ont discuté du sens de l'expression «économie verte». Certains craignaient que cette notion soit synonyme d'une approche exclusivement fondée sur le marché et d'une marchandisation de la nature, au détriment des trois piliers du développement durable convenus à Rio de Janeiro en 1992. Il apparaissait important de se mettre d'accord sur des principes communs pour la contribution à attendre d'une économie verte, en mettant particulièrement l'accent sur l'équité.

G. Transition vers une économie verte et réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés: le bilan de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Discussion animée par l'organisation Consumer Unity and Trust Society et par la Friedrich-Ebert-Stiftung

78. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait essayé de trouver des alternatives à des modes de développement et de croissance qui n'avaient guère réussi. Même si selon les intervenants le Programme d'Istanbul présentait des failles, il était également porteur d'opportunités que toutes les parties prenantes devraient mettre à profit.

79. Le développement des capacités productives faciliterait la transformation structurelle et l'abandon des schémas traditionnels. Ce développement pourrait passer: a) par un meilleur accès à l'énergie à condition d'utiliser des sources renouvelables; b) par une révolution verte dans l'agriculture; et c) par une initiative pour des villes vertes adaptées aux migrations et à l'urbanisation.

80. On avait cité l'exemple de deux projets au Bangladesh utilisant l'énergie solaire, qui montraient que l'accès à l'énergie serait l'élément moteur du développement économique. Le transfert de technologie devrait comporter une formation de la population locale pour concevoir, installer et faire fonctionner des systèmes techniques. Et l'appui du secteur privé serait aussi important que celui du secteur public pour réussir sur le long terme.

81. L'agriculture demeurait le secteur dominant dans l'économie des PMA et l'environnement jouait un important rôle dans la création de richesses. On a fait valoir que

les produits issus de l'agriculture biologique génèrent beaucoup moins d'émissions de carbone et qu'ils pourraient être préférables aussi compte tenu de la nécessité d'exporter des produits à valeur ajoutée. S'ils bénéficiaient d'investissements dans ces domaines, les PMA pourraient éviter de passer par l'étape d'une économie industrielle à forte intensité de carbone.

82. Il a été noté que l'actuel engagement politique en faveur de l'idée d'une économie verte devrait se concrétiser à travers des cadres réglementaires solides, le renforcement des capacités, l'élimination des subventions préjudiciables et la priorité donnée aux investissements verts. Pour faciliter la transition vers une économie verte, des sources extérieures de financement, des technologies appropriées et un accès équitable au marché mondial seraient nécessaires. La croissance économique et la protection de l'environnement étaient l'une et l'autre essentielles, et pour les PMA elles pouvaient représenter une chance de réduire la pauvreté.
